ARCHIVES

RÈGLEMENT CONCOURS NOUVELLES

RÈGLEMENT CONCOURS POÊSIE

REGLEMENT CONCOURS D'AFFICHE

PALMARÈS CONCOURS DE NOUVELLES

PALMARÈS CONCOURS POÉSIE

PALMARÈS CONCOURS D'AFFICHE



Nombre de visiteurs

CONCOURS DE NOUVELLES 2019-2020

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES DU 11ème SALON DU LIVRE DE LA SAUSSAYE

Contacts

Association Mieux Vivre Mairie de La Saussaye 27370 LA SAUSSAYE

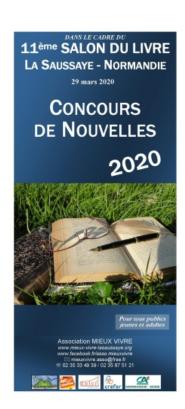
06 22 47 57 89 Président 06 98 01 51 02 Secrétaire

www.mieux-vivrelasaussaye.org www.facebook.com/asso.mieux vivre

> mieuxvivre.asso @ free.fr contact @ mieux-vivrelasaussaye.org

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIRET 508 025 475 00015 - APE 9499Z



Article 1

L'association Mieux Vivre organise un concours de nouvelles ouvert à toutes et à tous, élèves des établissements scolaires élémentaires (CM1-CM2) et secondaires (collèges et lycées), ainsi qu'aux adultes et professionnels.

Article 2

Le concours est ouvert à partir du lundi 2 septembre 2019.

La date limite de dépôt des textes est fixée au lundi 14 décembre 2019 inclus.

Article 3

Chaque participant devra écrire une nouvelle inspirée par ces chiffres ou ces nombres :

"10"

Article 4

Libre choix est laissé au participant quant au genre et la forme de la nouvelle.

Il est rappelé qu'une nouvelle est un récit bref présentant une intrigue simple où interviennent peu de personnages et dont la fin est très rapide et surprenante.

Adhésion

Adhérez aujourd'hui à l'association Mieux Vivre!

Adhésion

Article 5

Une seule nouvelle sera acceptée par participant. Elle sera rédigée en langue française. Les participants veilleront à assurer une orthographe « convenable ».

Le texte dactylographié en police « Times New Roman » – taille 12, interligne de 1,5, ne devra pas dépasser 4 pages au format A4, c'est à dire 10 000 signes.

Les pages du texte devront être numérotées.

Le texte de la nouvelle sera fourni sous forme d'un fichier texte créé par un des logiciels suivants : Microsoft Word (.doc, .docx) ou Open Office ou Libre Office (.odt).

Aucune illustration ne devra l'accompagner.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur le texte de la nouvelle. Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'oeuvre qu'il présente.

Article 6

Le texte sera adressé par courrier électronique à l'association Mieux Vivre :

mieuxvivre.asso@free.fr

en mentionnant l'objet : « CONCOURS DE NOUVELLES 2020 ».

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail :

- son nom
- sa date de naissance
- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques
- La catégorie dans laquelle il concourt (voir article 9)

Pour les textes collectifs provenant d'un établissement scolaire, doivent être indiqués : le nom du responsable ou représentant du groupe, le niveau, l'âge et le nombre de participants, le nom de l'établissement, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Chaque candidat recevra un accusé de réception par mail.

Tout candidat qui ne donnerait pas ces informations complètes sera exclu du concours.

Les données ainsi collectées ne seront pas transmises à des tiers (entreprises commerciales ou associations).

Article 7

Les candidats dont les textes sont sélectionnés acceptent, sans aucune réserve, que leur nouvelle fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et Internet.

Article 8

Le jury se réunira au cours de la 2ème quinzaine de janvier 2018 pour choisir les textes primés dans les différentes catégories :

- ☐ Prix primaires☐ Prix collégiens
- ☐ Prix lycéens
- ☐ Prix adultes
- lacktriangle Prix professionnels

Le jury sélectionnera les textes primés qui seront publiés dans le « Recueil des Nouvelles primées 2019 » du 10ème Salon du Livre de La Saussaye. Ce recueil sera diffusé au Salon le 24 mars 2019.

Article 9

La remise des prix aura lieu le dimanche 24 mars 2019 à 14h lors du 10ème Salon du Livre de La Saussaye.

Article 10

Tout participant ayant déjà publié une œuvre, y compris à compte d'auteur, ne peut participer qu'en catégorie professionnelle.

Les membres du jury ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

Article 11

La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation du présent règlement.